



PARI(S) SANTÉ FEMMES

13 - 14 - 15 JANVIER 2021

Paris Convention Center - Porte de Versailles

Conditions particulières de vente pour les inscriptions individuelles

- Aucune inscription ne sera **effectuée** par téléphone ni dans les locaux de Colloquium.
- Aucune inscription ne sera **confirmée** par téléphone ni dans les locaux de Colloquium.
- Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat du congrès (télécopie, courrier ou courriel).

Les remboursements éventuels seront effectués après le congrès.

- **Avant le 02 décembre 2020** : remboursement total des sommes versées (inscription, publications), à l'exception de 50€ pour frais de dossier.
- **À partir du 02 décembre 2020** : aucun remboursement.

Changement de nom

Les changements de noms sont acceptés (les prestations doivent rester identiques) :

- Jusqu'au **02 décembre 2020** sous réserve du paiement de 25€ de frais de dossier.
- Jusqu'au **30 décembre 2020** sous réserve du paiement de 50€ de frais de dossier.
- Après le **30 décembre 2020**, tout changement de nom sera considéré comme une annulation et donnera lieu à une nouvelle inscription.



PARI(S) SANTÉ FEMMES

13 - 14 - 15 JANVIER 2021

Paris Convention Center - Porte de Versailles

Conditions générales de vente pour les inscriptions dans le cadre de la formation continue

- Aucune inscription ne sera **effectuée** ni par téléphone, ni dans les locaux de Colloquium.
- Toute annulation ou changement de nom devra être envoyé à Colloquium soit par e-mail soit par courrier postal
- Les badges sont nominatifs et ne peuvent être retirés que par leur titulaire sur présentation d'une pièce d'identité.
- **Fermeture du site des inscriptions formation continue : le 22 décembre 2020.**
- **Après cette date**, toute inscription pourra être effectuée en ligne, à titre individuel, avec règlement par carte bancaire, au tarif en vigueur, **jusqu'au 15 janvier 2021**. Aucun autre moyen d'inscription ne sera accepté.
- Une attestation de présence sera remise aux participants avec leur badge, lors de leur arrivée au congrès et chaque participant devra remettre cette attestation à son service formation continue, dès la manifestation terminée.
- **La facture des droits d'inscription sera envoyée à l'issue de la manifestation, à l'adresse de facturation renseignée par la DRH ou la Direction lors de l'inscription du participant. Le règlement devra intervenir dans les 2 mois suivant la réception de la facture.**